



## ***SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS***

# **Avis public**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée**

QUE le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2018 a été déposé au bureau de la Municipalité, le 25 janvier 2018.

QUE tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

QUE la soussignée procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

**DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d 'Orléans, 25 janvier 2018**

Marie-Ève Bergeron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---